

VILLE DE CHATEAURENARD
DÉPARTEMENT DES B.D.R.

DIRECTION GÉNÉRALE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix huit heures, les membres composant le Conseil Municipal, dûment convoqués individuellement et par écrit, se sont réunis dans la Salle de l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Mmes S. PONCHON, A. DARASSE, ML. ANZALONE, A. SALZE
MM. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON,
Adjoints au Maire

Mmes N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET,
L. ROQUEPLAN, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT
MM., C. PTAK, N. MANUEL, B. CLARETON, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. SIMON,
M. LOMBARDO (retard)
Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

MM. D. CHAMBON (pouvoir à A. SALZE), L. IMBERT (pouvoir à ML. ANZALONE) B. REYNÈS
(pouvoir à M. LOMBARDO), C. LABARDE (pouvoir à MD. PAGES)

ABSENT : C. AMIEL

Mmes M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à PH. MARTIN), I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL),
D. MAHUET (pouvoir à R. SIMON),

ABSENTE : S. DIET-PENCHINAT,

La séance ayant été déclarée ouverte, Monsieur Jean-Pierre SEISSON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'il accepte.

Monsieur le Maire annonce que la délibération portant sur l'organisation d'un événement de Pétanque avec la société QUATERBACK (SPO01) est retirée de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

REMERCIEMENTS :

- Remerciements pour les marques de sympathie témoignées aux familles :
 - LAVANDET et LEJEUNE lors du décès de Monsieur Roger LAVANDET

DIRECTION GÉNÉRALE

01/DG01-Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

S. PONCHON

La Commission Communale des Impôts Directs est chargée de dresser avec le représentant de l'Administration Fiscale la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe d'habitation) et d'établir les tarifs d'évaluation correspondants. Elle participe également à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Son rôle est consultatif. Elle formule également des avis sur des réclamations.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. De nouveaux commissaires doivent donc être nommés suite au renouvellement du Conseil Municipal.

La commission est présidée par Monsieur le Maire, représenté par Madame Solange PONCHON, Adjointe aux Finances. Cette commission comprend 8 membres titulaires ainsi que 8 suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Il est proposé d'arrêter la liste de 32 contribuables suivants :

Monsieur	Daniel	FAVARO
Monsieur	Serge	BRUSCHINI
Monsieur	Christian	GAILLARDET
Monsieur	Alain	PITRAT
Monsieur	Jacques	VIDAL
Monsieur	Louis	BOUCHET
Madame	Andrée	CHAUVET
Monsieur	Christian	ROSSI
Madame	Aline	AUBERT
Madame	Evelyne	CHARRON
Monsieur	Roger	VELLA
Monsieur	Jean-louis	TRON

Monsieur	Jean-Marie	CHARDES
Monsieur	Serge	PLEINDOUX
Monsieur	Julien	TRON
Madame	Jocelyne	MEYRAN
Monsieur	Gilbert	GINOUX
Monsieur	Antoine	BIDOTTI
Monsieur	Gilbert	BRUNA
Madame	Catherine	SMETS
Madame	Nathalie	SOULAGE
Monsieur	Michel	TEISSIER
Madame	Maryse	CORREAS
Monsieur	Claude	MARTEL
Madame	Nathalie	BROGONZOLI
Monsieur	Christian	LLACER
Madame	Rose-Marie	GAUTHIER
Monsieur	Jean-Louis	PELISSIER
Monsieur	Bernard	CESTIER
Monsieur	Serge	BEZERT
Monsieur	Jean-Claude	BLOND
Madame	Véronique	ALLARD

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir arrêter la liste des 32 contribuables cités ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité.

CULTURE

02/CULT01-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis des Tours : cinéma en plein air 2020 A. DARASSE

Pour la 12^{ème} année, les AMIS DES TOURS, en partenariat avec Monsieur Corréa (SARL Polymages 13 - gérant du cinéma le REX) proposent 3 soirées de projection de film en plein air dans la cour du château.

En complément, pour 2020, ils proposent 3 soirées de projection de film en plein air dans les arènes.

Ainsi, durant l'été, 6 soirées de cinéma en plein air sont proposées à Châteaurenard.

Ce projet repose sur le souhait des organisateurs de :

- proposer des animations sur la Commune durant l'été,
- valoriser le château,

- développer une animation culturelle en favorisant l'accès au 7ème art à un large public.

La commune de Châteaurenard propose de soutenir ce projet en accordant une subvention exceptionnelle de 8 800 € à l'association « Les Amis des Tours »,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle de 8 800 € à l'association « Les Amis des Tours ».

ADOPTÉ à l'unanimité.

03/CULT02-Délégation de Service Public – Cinéma le Rex – Convention d'affermage
avec la SARL POLYMAGES 13 – Avenant n°1 F. MOURET

A la suite de la procédure de Délégation de Service Public lancée en 2018, la Commune a confié la gestion du Cinéma le Rex à la SARL POLYMAGES 13 du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de COVID-19. Dans ce contexte, à compter du 15 mars 2020 et jusqu'au 21 juin 2020, l'établissement « cinéma Le Rex » a dû se soumettre à l'injonction de fermeture au public et suspendre son activité. La redevance versée à la commune a été suspendue à compter de la suspension de l'activité du cinéma jusqu'à la fin de l'état d'urgence, augmenté d'un délai de deux mois (durée d'application de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020).

Conformément à l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020, article 6.5°, une modification du contrat apparaît nécessaire pour définir les modalités de reprise. L'activité du cinéma a repris le 24 juin 2020, par conséquent la commune propose d'adopter un avenant pour acter de la date de la reprise au 24 juin 2020 ainsi que pour apporter son soutien au délégataire afin de permettre à l'activité cinématographique de perdurer dans ce contexte de crise qui a fragilisé sa situation financière. Pour ce faire, la commune supprimerait la part fixe de la redevance pour la période du 15 mars au 14 septembre 2020.

Les autres modalités du contrat restent inchangées.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention d'affermage avec la SARL POLYMAGES 13.

ADOPTÉ à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

04/MVA01-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Vieux Village
ML. ANZALONE

Dans le cadre d'un projet de valorisation du centre ancien, l'association du Vieux Village sollicite une aide financière, pour l'implantation d'une sculpture de taureau camarguais en fibres de carbone sur le socle de la place du Portail Grignolet.

La commune de Châteaurenard propose de soutenir le projet en accordant une subvention exceptionnelle de 3500€ à l'Association du Vieux Village

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association du Vieux Village.

ADOPTE par 26 voix pour, 5 contre (B. REYNÈS, C. LABARDE, MD. PAGES, M. LOMBARDO, C. BARRY)

SERVICES TECHNIQUES

o6/STMO1-Mises aux normes PMR de l'entrée de la poste de Châteaurenard

JP. SEISSON

Le bureau de Poste étant une propriété de la commune mais aussi un Etablissement Recevant du Public (ERP) se doit de répondre à la loi du 1^{er} janvier 2015. Celle-ci consiste à rendre accessible les ERP aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Les travaux d'accessibilité aux bureau de La Poste et au carré PRO s'inscrivent dans la continuité du programme.

La commune de Châteaurenard propose de soutenir le projet en accordant un montant de travaux de 32 500€ HT.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accorder un montant de travaux de 32 500 € à la commune de Châteaurenard.

ADOPTE à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10

Le Secrétaire de Séance
Jean-Pierre SEISSON



Le Maire
Marcel MARTEL

